

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AGRO RHIN			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise 5 B RUE DES PRES 67520 MARLENHEIM			Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>8 3 0 8 9 0 0 6 7 0 0 0 2 8</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
Copie certifiée conforme			Exercice N clos le, <u>31/12/2024</u>			
Capital souscrit non appelé (I)			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *	<u>Jean-Claude TOULET</u> D28E1CF35B12487...			AC	
	Frais de développement *				CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	135 367	AG	84 198	51 169
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	8 979	AK		8 979
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	920	AS	920	
	Autres immobilisations corporelles	AT	140 891	AU	78 497	62 393
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	22 279 563	CV		22 279 563
	Créances rattachées à des participations	BB	18 318 500	BC		18 318 500
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	5 943	BI		5 943
		BJ	40 890 165	BK	163 615	40 726 549
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
En cours de production de biens		BN		BO		
En cours de production de services		BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis		BR		BS		
Marchandises		BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	4 842	BW		4 842
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	459 970	BY		459 970
Autres créances (3)		BZ	656 614	CA		656 614
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD		CE		
ACTIF CIRCULANT	Disponibilités	CF	50 195	CG		50 195
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	31 072	CI		31 072
		CJ	1 202 694	CK		1 202 694
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
		CO	42 092 859	1A	163 615	41 929 244
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an CR
	Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :			Créances :

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AGRO RHIN		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 12 700 000)	DA 12 700 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD 284 474
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)*(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG
	Report à nouveau	DH 3 689 143
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 1 826 288
	Subventions d'investissement	DJ
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK 258 330
		TOTAL (I) DL 18 758 236
	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Provisions pour risques et charges	Avances conditionnées	DN
		TOTAL (II) DO
	Provisions pour risques	DP 43 759
DETTES (4)	Provisions pour charges	DQ 54 507
		TOTAL (III) DR 98 266
	Emprunts obligataires convertibles	DS
DETTE (4)	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 10 222 683
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 10 668 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 1 571 809
	Dettes fiscales et sociales	DY 610 248
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
	Autres dettes	EA
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
		TOTAL (IV) EC 23 072 741
	Ecarts de conversion passif*	(V) ED
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V) EE 41 929 244
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C 1D 1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 11 943 574
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 7 893 516

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AGRO RHIN				Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC
	Production vendue	FD	FE	FF
	biens *			
	services *	FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL
	Production stockée*	Copie	Signé par :	FM
	Production immobilisée*	certifiée conforme	<i>Jean-Claude TOULET</i> D28E1CF35B12487...	FN
	Subventions d'exploitation			FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP
	Autres produits (1) (11)			FQ
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 3 469 326
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS
	Variation de stock (marchandises)*			FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX
	Salaires et traitements*			FY
	Charges sociales (10)			FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	– dotations aux amortissements (14) – dotations aux provisions*	GA
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GB
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GC
	Autres charges (12)			GD
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GE 61 619
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GF 3 391 544
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			GG 77 781
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			GH
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GI
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GJ
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GK
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GL
	Définitions positives de change			GM
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GN
		Total des produits financiers (V)		
		GP 2 949 079		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR
	Définitions négatives de change			GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT
		Total des charges financières (VI)		
		GU 1 542 727		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV 1 406 352
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW 1 484 134

Désignation de l'entreprise SAS AGRO RHIN

Néant *

			Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	4 510		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	4 510		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	4 700		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	72 232		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	76 933		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(72 423)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			HJ			
Impôts sur les bénéfices *			HK	(414 577)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	6 422 916		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	4 596 628		
5 - BÉNÉFICE OU Perte (Total des produits - total des charges)			HN	1 826 288		
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
(2) Dont	<div style="display: flex; align-items: center;"> produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) </div>		HY			
(3) Dont	<div style="display: flex; align-items: center;"> – Crédit-bail mobilier * – Crédit-bail immobilier </div>		IG			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HP			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		HQ			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1H			
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		1J			
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		1K			
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)		HX			
(9)	Dont transferts de charges		RC			
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		RD			
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		A1	759 320		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A2			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A3			
(13)	Dont primes et cotisations facultatives A6	Dont cotisations obligatoires A9	A4	61 595		
	complémentaires personnelles : Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		4 700			
	Amortissements dérogatoires		72 232			
	Autres provisions réglementées sur immobilisations					
	Autres produits			4 510		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Annexe légale

copie
certifiée
conforme

Signé par :

D28E1CF35B12487...

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AGRO RHIN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 41 929 244 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 826 288 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/1900 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 5 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
 L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.
 L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,4 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : Faible pour la catégorie
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TG05)

Règles et méthodes comptables

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La société BASSET filiale à 100% rentre dans le périmètre d'intégration du groupe AGRO RHIN à compter du 1er janvier 2024.

Autres éléments significatifs

Les conséquences de l'entrée en vigueur de la loi DDADUE ont été étudiées. Aucun ajustement de la provision pour congés payés n'a été opéré et aucun risque n'a été identifié.

AGRO RHIN S.A.S
Société par actions simplifiée
au capital de 12 700 000 euros
Siège social : 5 rue des Prés, 67520 MARLENHEIM
830 890 067 RCS SAVERNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 2 860 530 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 1 826 288 euros

Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur : 3 689 143 euros

Pour former un bénéfice distribuable de : 5 515 431 euros

Affectation à la réserve légale d'un montant de : 91 314 euros

Solde : 5 424 117 euros

A titre de dividende global à l'Associée Unique : 900 000 euros
Soit 0,71 euros par action

AGRO RHIN S.A.S
Vereinfachte Aktiengesellschaft
mit einem Kapital von 12 700 000 Euro
Sitz der Gesellschaft: 5 rue des Prés, 67520 MARLENHEIM.
830 890 067 RCS SAVERNE

BESCHLÜSSE DER EINZIGEN GESELLSCHAFT VOM
30. JUNI 2025

BESCHLUSS ÜBER DIE VERWENDUNG DES GEWINNS
des am 31. Dezember 2024 endenden Geschäftsjahres

DRITTER BESCHLUSS

Die Alleingeschafterin beschließt auf Vorschlag des Vorsitzenden der Gesellschaft, den Gewinn des am 31. Dezember 2024 beendeten Geschäftsjahres in Höhe von 2 860 530 Euro wie folgt zu verwenden:

Gewinn des Geschäftsjahrs: 1 826 288 Euro

Zuzüglich des vorherigen Gewinnvortrags: 3 689 143 Euro

Zur Bildung eines ausschüttbaren Gewinns von : 5 515 431 Euro

Zuweisung zur gesetzlichen Rücklage in Höhe von : 91 314 Euro

Saldo: 5 424 117 Euro

Als Gesamtdividende an den Alleingeschafter: 900 000 Euro
Das sind 0,71 Euro pro Aktie

DS
DB

Paraphe
JM

DS
HS

Paraphe
JT

Le solde : 4 524 117 euros

**Affecté en totalité au compte "report à nouveau"
qui s'élève ainsi à 4 524 117 euros**

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 30 juin 2025 et au plus tard le 30 septembre 2025.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 900 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 155 000 euros, soit 0,25 euros par titre

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 155 000 euros, soit 0,25 euros par titre

Exercice clos le 31 décembre 2023 : 1 430 266 euros, soit 2,31 euros par titre

Certifié conforme

Monsieur Jean-Claude TOULET
Le Président

Signé par :
Jean-Claude TOULET
D28E1CF35B12487...

Der Restbetrag: 4 524 117 Euro

**Wird vollständig dem Konto "Vortrag auf neue Rechnung"
zugewiesen**

Das sich somit auf 4 524 117 Euro beläuft

Die Dividende wird ab dem 30. Juni 2025 am eingetragenen Sitz ausgezahlt, spätestens jedoch am 30. September 2025 ausgezahlt.

Es wird darauf hingewiesen, dass sich der Betrag der für das am 31. Dezember 2024 abgeschlossene Geschäftsjahr ausgeschütteten Erträge, die nicht für die in Artikel 158, 3-2° der Allgemeinen Steuerordnung vorgesehene 40%ige Ermäßigung in Frage kommen, auf 900 000 Euro beläuft, was der Gesamtheit der ausgeschütteten Dividenden entspricht.

In Übereinstimmung mit dem Gesetz nimmt die Alleingesellschafterin zur Kenntnis, dass die für die drei vorangegangenen Geschäftsjahre ausgeschütteten Dividenden wie folgt waren:

Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2021: 155.000 Euro, d. h. 0,25 Euro pro Anteilsschein.

Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2022: 155.000 Euro, d. h. 0,25 Euro pro Anteilsschein.

Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2023: 1 430 266 Euro, d. h. 2,31 Euro pro Anteilsschein.

Begläubigt

Herr Jean-Claude TOULET
Der Präsident

Signé par :
Jean-Claude TOULET
D28E1CF35B12487...

DS
DB

Paraphe
JM

DS
HS

Paraphe
JT

Monsieur Sven SCHÄFER
Co-directeur général

DocuSigned by:

D54B5D8100244C4...

Monsieur Jean-Marc MOTHU
Co-directeur général

Signé par:

4CFEB3065BFF481...

Monsieur Denis BAUMANN
Co-directeur général

DocuSigned by:

AB2619906B6D4F6...

Herr Sven SCHÄFER
Co-Geschäftsführer

DocuSigned by:

D54B5D8100244C4...

Herr Jean-Marc MOTHU
Co-Generaldirektor

Signé par:

4CFEB3065BFF481...

Herr Denis BAUMANN
Co-Generaldirektor

DocuSigned by:

AB2619906B6D4F6...

DS
DB

Paraphe
JM

DS
HS

Paraphe
JT

AGRO RHIN
Société par Actions Simplifiée
5, rue des Prés
67520 MARLENHEIM

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

AGRO RHIN

Société par Actions Simplifiée
5, rue des Prés
67520 MARLENHEIM

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AGRO RHIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Titres de participation**

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues, mis en œuvre des tests pour valider leur correcte application et contrôler la pertinence des informations fournies dans les notes de l'annexe à ce titre.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim & Strasbourg, le 27 juin 2025

Les commissaires aux comptes

IN EXTENO STRASBOURG-NORD

DMS AUDIT

Gérard STRASSER



Sophie MERLET



Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	135 368	84 198	51 170	34 100
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	8 979		8 979	4 050
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outils	920	920		
Autres immobilisations corporelles	140 892	78 498	62 394	38 687
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	40 598 064		40 598 064	35 926 570
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 944		5 944	5 944
ACTIF IMMOBILISE	40 890 166	163 616	40 726 550	36 009 351
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Crédits				
Clients et comptes rattachés	459 971		459 971	1 130 130
Fournisseurs débiteurs				23 500
Personnel	6 413		6 413	
Etat, Impôts sur les bénéfices	551 222		551 222	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	29 552		29 552	89 336
Autres créances	69 427		69 427	227 200
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	4 842		4 842	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	50 195		50 195	465 184
Charges constatées d'avance	31 072		31 072	50 105
ACTIF CIRCULANT	1 202 694		1 202 694	1 985 454
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	42 092 860	163 616	41 929 244	37 994 805

Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	12 700 000	6 200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	284 474	141 447
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	3 689 144	2 401 906
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 826 288	2 860 531
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	258 330	186 098
CAPITAUX PROPRES	18 758 236	11 789 981
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	43 760	43 760
Provisions pour charges	54 507	40 703
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	98 267	84 463
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	2 329 167	2 979 167
Découverts et concours bancaires	7 893 517	12 911 676
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	10 222 683	15 890 843
Emprunts et dettes financières diverses	9 450 000	7 700 000
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	1 218 000	331 095
Avances et accomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 571 809	1 128 965
Personnel	310 057	254 559
Organismes sociaux	198 191	165 458
Etat, Impôts sur les bénéfices		163 953
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	87 820	234 650
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	14 180	11 638
Dettes fiscales et sociales	610 248	830 258
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		239 200
Produits constatés d'avance		
DETTES	23 072 741	26 120 361
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	41 929 244	37 994 805

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS	3 469 327	128,02	3 731 410	140,39	-262 083	-7,02
Ventes de marchandises						
Production vendue	2 710 000	100,00	2 657 901	100,00	52 099	1,96
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	759 327	28,02	1 073 509	40,39	-314 182	-29,27
CONSOMMATION M/SES & MAT	1 529 372	56,43	2 090 188	78,64	-560 816	-26,83
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	1 529 372	56,43	2 090 188	78,64	-560 816	-26,83
MARGE SUR M/SES & MAT	1 939 954	71,59	1 641 222	61,75	298 733	18,20
CHARGES	1 862 172	68,71	1 591 230	59,87	270 942	17,03
Impôts, taxes et vers. assim.	37 088	1,37	30 777	1,16	6 311	20,51
Salaires et Traitements	1 207 287	44,55	1 017 592	38,29	189 695	18,64
Charges sociales	508 990	18,78	426 218	16,04	82 771	19,42
Amortissements et provisions	47 188	1,74	90 103	3,39	-42 916	-47,63
Autres charges	61 619	2,27	26 539	1,00	35 080	132,18
RESULTAT D'EXPLOITATION	77 782	2,87	49 991	1,88	27 791	55,59
Produits financiers	2 949 080	108,82	3 929 273	147,83	-980 193	-24,95
Charges financières	1 542 727	56,93	1 145 590	43,10	397 138	34,67
Participation dans les filiales	1 406 353	51,89	2 783 883	104,73	-1 377 330	-49,45
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	1 484 135	54,77	2 833 674	106,61	-1 349 540	-47,63
Produits exceptionnels	4 510	0,17	5 357 120	201,55	-5 352 610	-99,92
Charges exceptionnelles	76 933	2,84	5 321 848	200,23	-5 244 915	-98,55
Participation dans les filiales	2 323	-2,67	36 277	1,33	-307 895	-305,41
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	-414 577	-15,30	8 415	0,32	-422 992	NS
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 826 288	67,39	2 860 531	107,62	-1 034 242	-36,16

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AGRO RHIN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 41 929 244 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 826 288 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/1900 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 5 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,4 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : Faible pour la catégorie
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TG05)

Règles et méthodes comptables

Faits caractéristiques**Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

La société BASSET filiale à 100% rentre dans le périmètre d'intégration du groupe AGRO RHIN à compter du 1er janvier 2024.

Autres éléments significatifs

Les conséquences de l'entrée en vigueur de la loi DDADUE ont été étudiées. Aucun ajustement de la provision pour congés payés n'a été opéré et aucun risque n'a été identifié.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	105 978	44 249	5 880	144 347
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	920			920
- Installations générales, agencements aménagements divers	31 653	6 101		37 754
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	78 020	33 440	8 322	103 138
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	110 593	39 541	8 322	141 812
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	35 926 570	29 398 494	24 727 000	40 598 064
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 944			5 944
Immobilisations financières	35 932 513	29 398 494	24 727 000	40 604 007
ACTIF IMMOBILISE	36 149 084	29 482 284	24 741 202	40 890 166

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	44 249	39 541	29 398 494	29 482 284
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	44 249	39 541	29 398 494	29 482 284
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	5 880	8 322	15 227 000	15 241 202
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	5 880	8 322	24 727 000	24 741 202

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

En 2023 un reclassement des avances accordées aux filiales a été effectué du poste de prêts au poste participations et comptes rattachés.

Cette méthode est également applicable en 2024.

Souscription à l'augmentation de capital auprès de ses filiales :

MANAGER SAS : L'actionnaire unique a procédé à une augmentation de capital d'un montant de 3 250 000€ pour le porter sa participation à 5 728 465 €.

Les actions souscrites ont été libérées par compensation avec des créances liquides et exigibles.

Augmentation du nombre d'actions :

L'actionnaire unique a décidé d'augmenter le nombre d'action afin de les porter à 13 500 actions à la valeur nominale de 250€

BASSET SAS : L'actionnaire unique a procédé à une augmentation de capital d'un montant de 500 000€ pour le porter sa participation à 4 676 942 €.

Les actions souscrites ont été libérées par compensation avec des créances liquides et exigibles.

Augmentation du nombre d'actions :

L'actionnaire unique a décidé d'augmenter le nombre d'action afin de les porter à 4 400 actions à la valeur nominale de 250€

EURO BAEHREL : L'actionnaire unique a procédé à une augmentation de capital d'un montant de 2 750 000€ pour le porter sa participation à 7 150 000 €.

Les actions souscrites ont été libérées par compensation avec des créances liquides et exigibles.

Augmentation du nombre d'actions :

L'actionnaire unique a décidé d'augmenter le nombre d'action afin de les porter à 13 000 actions à la valeur nominale de 250€

TRAITE DE FUSION au 01 janvier 2024 (fusion entre sociétés soeurs)

les participations dans la société EURO AGRAR SAS et la société BAEHREL SAS sont transférées au premier janvier 2024 dans le compte

2611126 ACTIONS - EURO BAEHREL

Notes sur le bilan

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenus	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS MANAGER 82200 MOISSAC	3 375 000	1 359 757	100,00	-1 069 564
SAS SERMA 67670 MOMMENHEIM	10 000	3 358 220	100,00	1 284 432
SASU BASSET 10110 POLISOT	1 100 000	1 585 027	100,00	322 338
SASU AGRO RHIN IMMOBILIER 67520 MARLENHEIM	300 000	116 067	100,00	44 554
SASU EURO BAEHREL 67520 MARLENHEIM	3 250 000	-345 222	100,00	-780 027
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avais	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	22 217 747	22 217 747	18 318 500		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françai					
- Autres participations étrangè					

Un traité de fusion a été enregistré auprès du greffier du tribunal de commerce de Colmar en date du 23 novembre 2023. ce traité constate la fusion entre la société absorbée EURO AGRAR SAS et la société absorbante BAEHREL SAS (toute deux détenues par la société mère AGRO-RHIN SAS). La date d'effet du point de vue comptable et fiscal aura lieu au 01 janvier 2024.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	67 828	17 550	1 179	84 198
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	920			920
- Installations générales, agencements aménagements divers	12 785	3 843		16 628
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	58 201	11 990	257 152	61 870
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	71 906	15 834	257 152	79 418
ACTIF IMMOBILISE	139 733	33 384	258 331	163 616

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 19 472 101 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	18 318 500		18 318 500
Prêts			
Autres	5 944		5 944
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	459 971	459 971	
Autres	656 614	656 614	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	31 072	31 072	
Total	19 472 101	1 147 657	18 324 444
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	4 317
ORG. SOCIAUX - PRODUITS A RECEVOIR	6 413
Total	10 730

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 12 700 000,00 euros décomposé en 1 270 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	620 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice	650 000	10,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 270 000	10,00

Augmentation de capital :

L'actionnaire unique a procédé à une augmentation de capital de 6 500 000€ pour le porter à 12 700 000€ par l'émission de 650 000 actions nouvelles.

Les actions souscrites ont été libérées par compensation avec des créances liquides et exigibles.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 28/06/2024.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	2 401 906
Résultat de l'exercice précédent	2 860 531
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	5 262 437
Affectations aux réserves	143 027
Distributions	1 430 266
Autres répartitions	
Report à Nouveau	3 689 144
Total des affectations	5 262 437

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2024
Capital	6 200 000		6 500 000		12 700 000
Réserve légale	141 447	143 027	143 027		284 474
Report à Nouveau Résultat de l'exercice	2 401 906 2 860 531	3 689 144 -2 860 531	3 689 144 1 826 288	2 401 906 2 860 531	3 689 144 1 826 288
Dividendes		1 430 266			
Provisions réglementées	186 098		72 232		258 330
Total Capitaux Propres	11 789 981	2 401 906	12 230 691	5 262 437	18 758 236

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	186 098	72 232		258 330
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	186 098	72 232		258 330
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		72 233		

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	40 703	13 804			54 507
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques	43 760				43 760
et charges					
Total	84 463	13 804			98 267
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		13 804			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 23 072 741 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	7 893 517	7 893 517		
- à plus de 1 an à l'origine	2 329 167	650 000	1 679 166	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	9 450 000		9 450 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 571 809	1 571 809		
Dettes fiscales et sociales	610 248	610 248		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 218 000	1 218 000		
Produits constatés d'avance				
Total	23 072 741	11 943 574	11 129 166	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 750 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	650 000			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FNP - TRAVAUX D INVENTAIRE	76 630
PERSONNEL - DETTES PROVISIONNEES PO	168 307
PERSONNEL - AUTRES CH. A PAYER - PR	141 750
ORG. SOCIAUX - CHARGES SOCIALES S/C	74 715
ORG. SOCIAUX - AUTRES CHARGES A PAY	61 288
ETAT - CHARGES A PAYER	248
ETAT CH.A PAYER - FORMATION PROFESS	3 658
Total	526 597

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	31 072		
Total	31 072		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	2 710 000		2 710 000
TOTAL	2 710 000		2 710 000

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 27 367 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	4 701	
Amortissements dérogatoires	72 232	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	1	
Autres produits		4 510
TOTAL	76 933	4 510

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 12 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		9
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		3
Ouvriers		
Total	12	

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres informations

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
CAUTION SOLIDAIRE AVEC LA SOCIETE AGRO RHIN IMMOBILIER (proj SCHERWILLER)	500 000
CAUTION SOLIDAIRE AVEC LA SOCIETE AGRO RHIN IMMOBILIER (proj. CARCASSONNE)	2 100 000
Avals et cautions	2 600 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
DECOUVERT FTC (FACILITE DE TRESO COM) auprès du CREDIT AGRICOLE (BASSET)	500 000
DECOUVERT FTC (FACILITE DE TRESO COM) auprès de BANQUE POPULAIRE (BASSET)	750 000
RESTITUTION ACPTÉ SUR MARCHE PRIVE (12 mois) CREDIT AGRICOLE (BASSET)	800 000
Autres engagements donnés	2 050 000
Total	4 650 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
RWZ - CAUTION SOLIDAIRE - BANQUE LBBW	13 650 000
RWZ - CAUTION AUPRES AGCO FINANCE	6 500 000
RWZ - CAUTION SOLIDAIRE - LBBW - ACQU TITRE BASSET	3 250 000
Avals et cautions	23 400 000
Autres engagements reçus	
Total	23 400 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 54 507 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 54 507 euros

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Indemnités de fin de carrière à verser : 351 700€

Valeur probable des indemnités à verser : 308 474€

Valeur actuelle probable des indemnités à verser : 186 641€

Dettes actuarielle : 54 507€

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.